

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 avril 2012 à 19 H 30

PRESENTS : P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Y. HAVARD, Ph. JEAN, F. CHAUMET, P. VERGEZ, W. JUILLIEN, G. FONTENEAU, S. AUGERAUD, B. TREMEL, Cl. HAUXWELL

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent DUSSAIGNE qui a donné pouvoir à M. Sylvain AUGERAUD - Jacques SALLEE.

ABSENTS NON EXCUSES : S. DUMAS

Secrétaire : Madame Yvette Havard a été élue secrétaire.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Monsieur le Maire présente au nom du conseil municipal et des salariés ses condoléances à Marie-Pierre et sa famille suite au décès de sa maman.

ASSAINISSEMENT :

Le conseil doit se prononcer sur le choix du délégataire du service à retenir pour le service assainissement de la commune de VILLEBOIS LAVALETTE et d'autre part sur le contrat de délégation et du règlement du service.

Monsieur le Maire rappelle que la SAUR assurait ce service sur le contrat actuel qui se termine le 30 avril 2012.

Le contrat qui arrive à échéance était d'une durée de 20 ans.

La commission a proposé de ramener la durée du futur contrat à 12 ans. Après avoir travaillé en commission et suite à l'appel d'offres, après avoir expliqué et débattu du contrat de délégation et du règlement de service, Monsieur le Maire propose de retenir comme délégataire la SAUR et demande au conseil de valider le contenu de cette proposition.

Dans la nouvelle proposition la commune a négocié la création d'un relevé avec plans de son réseau des eaux pluviales.

Le conseil vote Pour à l'unanimité.

Surtaxe assainissement :

La renégociation du contrat va permettre une économie annuelle substantielle. Monsieur le Maire propose que cette économie serve à financer les futures extensions ou renouvellements des réseaux mais aussi à financer le démontage de l'ancienne station d'épuration.

Il indique qu'avec ce choix il n'y aura certes pas de baisse sur les factures des administrés, mais que la commune assure de façon pérenne le financement de son budget assainissement pendant les douze ans à venir.

Il propose donc de voter les tarifs de la redevance assainissement (part communale). Il est proposé de maintenir le tarif actuel.

Après débat et discussion il est proposé de passer au vote :

Le conseil vote pour maintenir le tarif actuel :

11 voix Pour Contre 0 Abstention 1 (F. Chaumet)

Monsieur le Maire propose en accord avec Monsieur le Trésorier, qu'une partie des salaires des employés affectés à la station d'épuration soit prise en charge par le budget Assainissement et non par le budget Communal.

Pour rappel : Monsieur Jean-Michel Coutaud travaille 2 jours et ½ par semaine pour le service assainissement soit un mi-temps.

Monsieur Arnaud Nasciet travaille en moyenne 1 jour par semaine pour le même service, soit 20 % de son temps de travail.

Une délibération et une convention doivent être passées pour effectuer ce reversement.

Le conseil vote Pour à l'unanimité.

Monsieur Eric Valegeas présente les devis reçus pour la démolition de l'ancienne station d'épuration.

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise Vannier pour 4 843.80 €. TTC.

Le conseil vote Pour à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE :

Une réunion s'est tenue le 16 février dernier concernant le syndicat mixte de la fourrière pour la présentation du budget et des modifications des statuts (La commune de Mornac a rejoint le Syndicat mixte, la CDC des 3B Sud-Charente et Blanzacais ont fusionné pour former les 4B Sud-Charente et la commune de Saint-Sornin a demandé à faire partie du Syndicat).

Le conseil municipal doit valider les modifications ci-dessus.

Le conseil vote Pour à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Monsieur le Maire explique qu'il faudra étudier des ventes de biens qui pourraient avoir lieu dans le bourg et il indique qu'il réunira le conseil à huis clos pour se positionner sur une possible préemption de ces biens.

Le conseil valide le fait de se réunir à huis clos pour cette opération. La date sera fixée ultérieurement.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE :

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Fondation du Patrimoine, grâce à son label permet de bénéficier de conseils personnalisés pour la mise en œuvre d'un projet de restauration, de déductions fiscales incitatives, de subventions complémentaires pour la rénovation de bâtiments.

La commune doit renouveler la convention mise en place avec cette fondation avant la deuxième tranche des travaux des halles, la première convention prenant fin dès que les travaux de la 1^{ère} tranche seront terminés.

Toutes les informations seront stipulées dans la nouvelle convention qui doit être passée entre la Fondation du Patrimoine et la commune de Villebois-Lavalette, la participation financière

de la commune demandée pour chaque dossier déposé est toujours à hauteur de 1 % du montant des travaux.

Le conseil vote Pour à l'unanimité.

PETITES CITES DE CARACTERE

Monsieur le Maire indique que la commune de Villebois-Lavalette a déposé un dossier pour intégrer le label Petites Cités de Caractère.

TOUR POITOU CHARENTES DE CYCLISME

Un point est fait sur la présentation officielle du TPC à Poitiers le 28 mars dernier. Une réunion d'information aura lieu prochainement avec tous les participants locaux. Il est rappelé que la commune a besoin de bénévoles pour assurer la sécurité du circuit – Il est nécessaire d'être majeur et être en possession du permis de conduire.

Une information de la population aura lieu prochainement.

DIVERS

- Une information est donnée sur la réunion au Conseil Général pour la création du rond-point de la tonne à Barbot.
- Un point est fait sur les dossiers en cours à la Communauté de Communes.

La séance est levée à 21 H 30. Prochaine réunion le 14 mai 2012 à 19 H 30.